

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0249**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc de Gerland - Square Barcelone - Aménagement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0249**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc de Gerland - Square Barcelone - Aménagement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La ZAC du Parc de Gerland est située à Lyon 7°. Cette opération d'urbanisme est réalisée en régie directe par la Communauté urbaine. Elle a été approuvée par délibération du conseil de Communauté le 7 novembre 1988 et a été modifiée par délibération en date du 21 décembre 1998. Située au sud de Lyon et à l'est du Rhône, la ZAC est fortement influencée par les projets situés dans son environnement proche :

- le lycée international,
- l'université Lyon I,
- le parc de Gerland,
- la requalification du boulevard et de la halle Tony Garnier,
- Lyon Confluence.

Cette opération économique a pour vocation d'accueillir des comptes-propres de type sièges sociaux ou directions régionales de grandes entreprises s'intégrant et confortant l'orientation du technopôle de Gerland : santé, sciences, enseignement.

Le square de Barcelone constitue un élément important du programme des équipements publics (PEP). Il est complété par un mail paysager qui longera l'avenue Tony Garnier.

Destiné à créer des vues sur la cité scolaire internationale, la maison de l'eau et le parc des berges, ce square sera un espace de proximité et de représentation pour les usagers du technopôle, les salariés des entreprises proches et les élèves des établissements scolaires environnants. Il pourra devenir un lieu d'accueil complémentaire de manifestations éphémères aux équipements implantés sur le site.

Le coût prévisionnel de ces ouvrages, après étude détaillée réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre Bertrand Rétif-David Robin-Cap vert, est estimé à 1 014 000 € HT.

Les travaux pour la construction du square font l'objet des trois lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à des groupements solidaires ou conjoints :

- lot n° 1 : voirie et terrassement,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : éclairage.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement des travaux de réalisation du square de Barcelone, dans le cadre de la ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la communauté urbaine de Lyon.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération n° 0091.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.